LA FAMILLE CÉSARE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

CÉSARE Jacquotin :

- Le 20 février 1477 *n.s.*, Jean Johannis, docteur en médecine, et Simon Gontier, licencié en lois, gouverneur du fait commun de la ville d'Auxerre, ont certifié que l'écuyer Jean Regnier, seigneur de Montmercy à Saint-Georges, bailli d'Auxerre, et l'écuyer Jean Rapine, maître d'hôtel du roi, ont présidé une assemblée de gens d'Eglise et de notables le 14 janvier 1477 *n.s.*, au cours de laquelle ont été désignés comme députés de la ville d'Auxerre auprès du roi Louis XI une quinzaine de personnes, chargées d'aller jurer fidélité au souverain aux frais de la ville, à savoir : les abbés des églises de Saint-Germain et de Saint-Marien, l'official Jean Odry et les chanoines Etienne Naudet et Guy Avrart (du chapitre de la cathédrale Saint-Etienne), représentant le clergé, ainsi que ledit Jean Regnier, l'écuyer Jean Thiart (ou Tyart), seigneur de Mont-Saint-Sulpice, l'avocat Blaise Tribolé (licencié en lois), l'élu Germain Trouvé (licencié en lois), Claude Labbé (grainetier du grenier à sel d'Auxerre), Jean Johannis (docteur en médecine, procureur du fait commun), Jacquotin Césare (receveur dudit fait commun), Robin de Beauvoir et Pierre Depogues (bourgeois jurés de la ville), Pierre Ferroul (marchand et bourgeois d'Auxerre), représentant les officiers et habitants de la ville [AM Auxerre, AA 4, pièces n° 6 et n° 10].